



FINANCER SON JOURNAL

**Budget, ressources
et partenariats**

Jets d'encre
Association nationale pour la promotion
et la défense de la presse d'initiative jeune

Prolongement de notre *Kit créer un journal*, ce livret fait partie d'une collection de six guides développant les questions essentielles qui se posent à celles et ceux qui se lancent dans l'aventure journal.

Supports d'autoformation, ils ont été conçus pour convenir à plusieurs publics : les jeunes qui désirent créer un journal, les adultes professionnels ou bénévoles qui souhaitent accompagner leur réalisation mais aussi les rédactions déjà constituées qui veulent approfondir leurs connaissances.

Ouvrages collectifs, ils capitalisent l'expérience et le savoir-faire des bénévoles de l'association Jets d'encre, tous anciens journalistes jeunes, pour mieux les partager.

Ne vous sentez pas obligés de suivre au pied de la lettre tout ce qui suit. Il y a mille et une manières originales de réaliser un journal : à vous de trouver celle qui vous correspond. Alors emparez-vous de ces conseils et créez le journal qui vous ressemble !

Dans la même collection :

- > N°1 - *L'identité du journal*
- > N°2 - *Ecrire pour être lu*
- > N°3 - *Travailler en équipe*
- > N°4 - *Droit et déontologie de la presse jeune*
- > N°6 - *Composer une maquette efficace*

Publication réalisée avec le soutien de



© Association Jets d'encre

Directeur de publication : Léa Haurie-Hontas, Présidente

Textes, photos, conception graphique : Association Jets d'encre
Tous nos remerciements aux bénévoles qui ont contribué au travail d'écriture, d'illustration, de mise en page et de relecture de ce guide.

Dessin de couverture : Florian 'Défé' Delobelle
Remerciements particuliers : Cled'12 et Ramine

Impression : IllicoPress (www.illicopress.com)

2^{ème} édition - Juin 2019 - Dépôt légal à parution
Prix public : 9 € - adhérents : 5€

Si le point de départ de la création d'un journal est la motivation des rédacteurs, la question des ressources s'impose rapidement car elle permet la matérialisation du projet. **Financer son journal n'est pas compliqué, encore faut-il savoir comment s'y prendre !** Vous trouverez dans ce guide des conseils pour définir vos besoins et les chiffrer avec précision, ainsi que des pistes pour vos démarches de demandes de subventions.

Besoins et ressources : que chercher ?

p. 4 à 8

Pistes de financement : où chercher ?

p. 9 à 14

Construire un budget prévisionnel

p. 15 à 19

Présenter et convaincre : obtenir un financement

p. 20 à 26

BESOINS ET RESSOURCES : QUE CHERCHER ?

En tant que journalistes jeunes, vous pouvez bénéficier de nombreuses aides pour créer votre projet. Mais avant de chercher de l'argent, encore faut-il identifier ce dont vous avez besoin.

Définir les besoins du journal avec précision

Pour identifier vos besoins, il vous faut lister avec votre équipe l'ensemble des dépenses auxquelles vous pourriez être confrontés, ainsi que le matériel dont vous aurez besoin pour mener à bien votre projet, depuis l'élaboration jusqu'à la diffusion du journal.

> *Les besoins liés à la structure*

Quel que soit le cadre de réalisation de votre journal (scolaire, associatif, informel), vous devrez faire face à des **frais de fonctionnement**. Ce sont les dépenses nécessaires au fonctionnement de votre organisation, comme le loyer d'un local, les dépenses d'entretien et de fournitures, la déclaration en préfecture si vous voulez vous monter en association etc. Que vous réalisiez votre journal en format papier, web ou qu'il s'agisse d'une radio ou d'une télé, vous aurez aussi des **besoins matériels** : feuilles, fournitures de bureau, cartons pour ranger les archives, etc. C'est le matériel de base.

Vous aurez ensuite besoin de **matériel informatique** : ordinateur(s), imprimante, micro, caméra etc. Il est également plus confortable de disposer **d'une salle ou d'un local** pour installer votre matériel et surtout vous réunir. A vous de négocier avec la Mairie, la Maison des Associations ou structure de quartier ou la direction de votre établissement scolaire ou universitaire, selon le cadre de votre publication.



Pensez à déterminer ce qui correspond aux besoins essentiels de votre journal.

> Les besoins liés au contenu du journal

Vous pourrez aussi avoir rapidement besoin de matériel spécifique pour la réalisation de vos articles : un appareil photo est un indispensable pour illustrer vos papiers ; un dictaphone peut également être très utile pour réaliser des interviews, une caméra si vous vous lancez dans un journal TV... Par ailleurs, vous pourrez être amenés à vous déplacer pour couvrir un événement. Reportez ces frais dans votre budget (cf. chapitre 3) pour ne pas oublier de les prendre en charge.

> Les besoins liés à la réalisation et à la diffusion du journal

Sur un journal papier, vous aurez besoin d'un logiciel de traitement de texte et un logiciel de mise en page qui sont deux bases pour la réalisation du journal. Entre logiciels gratuits et logiciels payants, vous trouverez forcément ceux qui correspondent à vos compétences et à vos ambitions.

*>> pour aller plus loin, voir le guide n°6
« Composer une maquette efficace »*

Dernière étape pour faire paraître votre journal : l'impression. La Mairie, la structure locale ou votre établissement scolaire ou universitaire peuvent mettre à votre disposition une photocopieuse, mais pensez à prendre en compte le papier et l'encre dans votre budget. Si ce n'est pas possible, vous devrez alors passer par un imprimeur professionnel. À vous de comparer les devis et de faire jouer la concurrence pour obtenir le meilleur tarif !

Les journaux en ligne demandent nettement moins de ressources financières qu'un journal papier. Mais même en utilisant des outils gratuits, vous pouvez parfois vous retrouver confronter à quelques frais comme l'achat d'un nom de domaine ou l'hébergeur.

Vos besoins listés, **il vous faut les hiérarchiser en déterminant ceux qui sont indispensables pour votre journal et ceux qui pourront être différés** à mesure que vos ressources se développeront. En un mot, ne cherchez pas à tout obtenir d'un seul coup, le reste viendra avec le temps.

Identifier les ressources

Vos besoins identifiés, il vous faut maintenant trouver comment les satisfaire. Quel que soit le cadre de publication de votre journal, vous trouverez des possibilités de financement adaptées (cf. chapitre 3). **Attention toutefois à ne pas faire reposer tous vos besoins sur des financements extérieurs** : vous n'êtes jamais sûr d'en obtenir suffisamment et l'autofinancement est un gage d'indépendance !

> *Différents modes de financement*

Dans vos recherches, vous allez vite être confrontés à un éventail de financements. La typologie ci-dessous vous aidera à y voir plus clair :

- **Les fonds publics** : ce sont les financements accordés par une institution publique (de la mairie au ministère en passant par le conseil régional et général, la métropole ou encore votre établissement scolaire). Ces fonds peuvent être alloués aux initiatives jeunes de deux manières correspondant à deux logiques différentes. Première possibilité, les institutions publiques peuvent lancer des **appels à projets**. Dans ce cas, ces dernières précisent quel type d'action elles souhaitent financer, dans le cadre de telle ou telle politique publique. En l'absence d'appel à projets

auquel vous pourriez répondre, vous pouvez alors faire une **demande spontanée de fonds publics**. Mais appel à projets ou demande spontanée, dans les deux cas, il vous faudra passer par **le dépôt d'un dossier de demande de subvention**. Ces dossiers sont souvent longs et complexes et nécessitent une réflexion approfondie pour présenter votre projet. Sauf exceptions, ils sont réservés aux structures associatives. Ils nécessitent un suivi très strict qui passe notamment par la gestion et le tri des factures et la réalisation d'un bilan financier et qualitatif. Pour connaître les appels à projet, il est nécessaire de réaliser une veille sur les sites des collectivités.

- **Les fonds privés** : bon nombre d'entreprises privées et fondations financent des projets dont le vôtre pourrait bien faire partie. Souvent, ce mécénat s'inscrit dans le cadre d'un thème particulier pour améliorer l'image de l'entreprise (culture, éducation, solidarité, etc.). N'hésitez pas à démarcher des commerces locaux comme la librairie ou la boulangerie de votre quartier.



- **L'autofinancement** : il s'agit ici de créer vos propres ressources. Plusieurs méthodes existent, dont la plus simple reste bien sûr la vente du journal. Celles-ci sont détaillées au chapitre 2.

> **Les ressources techniques : l'apport en nature**

Tous vos partenaires ne pourront ou ne voudront pas vous donner de l'argent. **Ne négligez cependant pas l'apport technique** qu'ils peuvent vous fournir : mise à disposition d'un local, de matériel informatique, formation, etc.

Sans y aller de votre poche, n'hésitez pas à faire jouer vos relations et à solliciter votre entourage. Il vous manque des feuilles pour l'impression ? Faites une collecte ! Mettez votre famille et vos amis au courant de vos activités et impliquez-les dans votre projet.

Quel que soit le mode de financement que vous privilégiez, il est important de réfléchir en amont de votre demande aux contreparties que peuvent demander vos financeurs et d'en **mesurer les conséquences en termes d'indépendance pour votre journal**. Pour le faire durer, diversifier vos ressources !

PISTES DE FINANCEMENT : OÙ CHERCHER ?

Après avoir défini vos besoins et identifié les différents types de ressources qui s'offrent à vous, il vous faut maintenant les obtenir. Voici quelques pistes qui ne sauraient être exhaustives mais qui constituent déjà un bon début.

Financement extérieur

Prendre contact avec « l'extérieur » pour solliciter une aide ou de l'argent n'est pas forcément facile. Pourtant, avec un peu d'organisation et beaucoup de conviction, la tâche est loin d'être insurmontable ! Le plus simple est de commencer par démarcher pour de petites sommes, ce qui semble le plus proche de soi (établissement, amis, parents, etc.) en s'éloignant progressivement à mesure que le projet prend de l'ampleur (mairie, communauté de communes, département, région, ministère, commission européenne, etc.).

Cette méthode des « **cercles concentriques** » vous permettra de structurer vos recherches, de prendre de l'assurance au fur et à mesure de vos demandes et de n'oublier personne.

> Les bourses municipales, départementales ou régionales

Les municipalités et les régions ont souvent un budget alloué aux initiatives de jeunes pour les aider dans la réalisation de leurs projets. Ces bourses constituent un très bon moyen de financer un projet. N'hésitez donc pas à consulter les sites de vos mairies et collectivités, notamment les rubriques « Education », « Jeunesse » ou « Culture » : vous serez certainement agréablement surpris par le nombre d'initiatives mises en place !

> Les fonds lycéens

Pour les lycéens qui veulent monter des projets dans leur établissement, il existe plusieurs sources de financement.

Le fonds de vie lycéenne est un budget alloué par l'Etat à chaque établissement pour favoriser les initiatives des jeunes au sein du lycée.

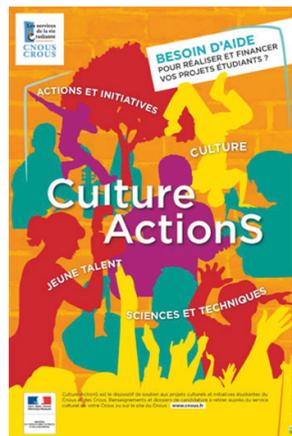
Il n'est souvent pas utilisé entièrement car vous n'en avez pas connaissance. C'est le moment d'en profiter ! Cet argent, réparti entre tous les lycées de France, est mis à disposition des lycéens pour financer d'une part le fonctionnement du Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) et d'autre part, aider des projets tels que la création d'un journal. Il vous faudra vous adresser au CVL et au chef d'établissement (qui en est le président) afin de le convaincre de mettre des fonds à votre disposition.

Vous pouvez également demander des fonds à **la Maison des Lycéens** de votre établissement. Gérée entièrement par des lycéens, son but est de développer et de soutenir des initiatives lycéennes, notamment culturelles et citoyennes.

Enfin, n'oubliez pas que votre établissement possède aussi un budget dont les ressources peuvent être allouées à des projets pédagogiques (sortie scolaire par exemple) mais aussi à des initiatives comme la vôtre. Vous pouvez adresser une **demande de subvention au Conseil d'Administration de l'établissement** qui vote ce budget, et convaincre les élus lycéens qui vous y représentent de soutenir votre projet en séance.

> Les fonds étudiants

Vous êtes étudiants ? Il existe aussi des fonds qui vous sont adressés ! Chaque UFR (Unité de Formation et de Recherche) possède des crédits auxquels vous pouvez faire appel. Ensuite, ayez recours au **FSDIE, le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes**. Il existe dans toutes les universités publiques et ces crédits sont consacrés à l'aide aux projets étudiants. Renseignez-vous sur les dates des commissions d'examen des dossiers auprès



du service de la vie étudiante ou du service culturel de votre université. Vous faites partie d'une école ? La plupart d'entre elles finance les associations étudiantes internes à l'établissement, renseignez-vous auprès de la direction ou des élus étudiants au Conseil d'Administration. Enfin, renseignez-vous auprès du **CROUS** pour le **dispositif « Culture-ActionS »** auquel vous pouvez être éligible au titre du fonds « culture ».

Le choix de l'autofinancement

Quelle que soit la structure à laquelle vous demandez de l'argent, n'oubliez pas que les subventions ne sont jamais assurées. Rien de tel, donc, que de disposer de fonds complémentaires ou de secours.

> *La vente du journal*

Votre journal est gratuit car c'est plus simple pour tout le monde ? Pas de vente à organiser, pas de trésorerie à gérer, etc. Certes, mais la vente comporte de nombreux avantages. Elle vous **permet d'aller à la rencontre de votre lectorat et donne de la valeur à votre journal et au travail des rédacteurs**. Le prix du journal peut donc être déterminé en fonction du coût de l'impression, mais aussi de manière symbolique. A vous donc de fixer le prix, mais vous pouvez également envisager le « prix libre » qui consiste à laisser à l'acheteur le libre choix du montant qu'il va donner en fonction de sa capacité et de la valeur qu'il donne au produit.

Voici quelques conseils :

- **Choisissez une date** mais pas au hasard ! Evitez par exemple la veille des vacances ou le jour de la rentrée, lorsque tout le monde a la tête ailleurs.
- **Prévenez les responsables de l'établissement ou de la structure, puis votre lectorat**. Utilisez les panneaux d'affichage, faites des annonces sur votre site Internet ou sur les réseaux sociaux, etc.
- **Mobilisez votre équipe de rédaction**. Qui fait quoi ? Qui va où ? Points fixes ou vente à la criée, à vous de choisir.
- **Donnez envie !** Ayez le sourire, soyez agréables et imaginatifs, bref, soyez vendeurs !

- **Faites les comptes sans attendre.** Comptez le nombre d'exemplaires vendus et l'argent obtenu, et déposez-le dans une caisse sécurisée ou sur un compte en banque dédié au journal.

> *Les cotisations*

Si votre journal est organisé en association ou en Junior Association (cf. encadré p. 18), vous pouvez décider, lors de la rédaction des statuts de l'association, d'une cotisation annuelle versée par les membres. Le principal avantage est l'implication des adhérents : on est d'autant plus motivé lorsqu'on a aidé au financement du projet. Attention toutefois à ne pas fixer un tarif qui empêcherait certaines personnes de vous rejoindre.

> *Des modes de financement participatifs*

Il se développe sur Internet des plateformes de financement participatif telles que KissKissBankBank, Ulule, HelloAsso ou encore Projaide, pour n'en citer que quelques-unes. Ces plateformes vous permettent de promouvoir votre projet auprès du grand public et de faire des appels à dons. Il existe notamment des plateformes thématiques qui vous permettent de cibler un public intéressé par un sujet en particulier, comme la culture ou les projets citoyens.

> *La publicité*

Diffuser des publicités peut vous permettre d'augmenter vos ressources, soit par une rétribution financière, soit par un échange de service : ce partenariat peut prendre la forme d'un encart publicitaire pour un imprimeur, en échange de la prise en charge de l'impression du journal ou d'un prêt de matériel. Attention, dans le cadre des collèges et lycées, la publicité dans les journaux scolaires est très réglementée. Elle peut être tolérée par l'établissement, mais soyez prudent et renseignez-vous auprès de la direction !

*>> pour aller plus loin, voir le mémo
de l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne
« Vente, subvention, publicité : le financement des journaux lycéens »*

Mettre un encart commercial n'est pas une pratique neutre, il s'agit d'un engagement qui influencera certainement le regard du lecteur. Cela doit être une décision commune et réfléchie de la rédaction, pour

choisir à bon escient les annonceurs. Il est recommandé d'expliciter vos choix à votre lectorat afin de lui expliquer pourquoi vous faites appel à de la publicité pour financer votre journal.

Enfin, n'oubliez surtout pas de **signer une convention avec l'annonceur**. Il s'agit d'un texte clair signé par les deux parties, qui précise le type de publicité que le journal diffusera et les contreparties de celle-ci. Vous en trouverez un exemple destiné aux journaux lycéens (que vous pouvez bien sûr adapter), dans le mémo « Vente, subvention, publicité :

le financement des journaux lycéens » sur le site de l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne : www.obs-presse-lyceenne.org ; rubrique « Je suis un-e journaliste lycéen-ne ».

> **Les concours et occasions spéciales**

Aux initiatives décrites précédemment, qui récompensent des projets très divers, il faut ajouter les **concours de journaux**. Plusieurs existent et peuvent être un très bon moyen de financement. Et si vous n'êtes pas gagnants, vous y trouverez tout de même un bon moyen de faire connaître votre journal, de trouver des idées pour l'améliorer et d'obtenir des retours de professionnels sur votre publication. Aucune excuse pour ne pas participer ! Pensez à vérifier régulièrement ce qu'il se passe dans votre territoire, peut-être un concours est-il en train de se monter, ce serait dommage de passer à côté.

- **Les concours de journaux jeunes**



Chaque année, Jets d'encre organise *Kaléidoscoop*, le concours national de la presse jeune, ouvert à toutes les catégories de journaux jeunes. A la clef, de la dotation informatique et des ressources documentaires pour vous aider à faire évoluer votre publication !

>> *Plus d'infos sur www.concours-kaleidoscoop.fr*

Pour les journaux scolaires et lycéens, renseignez-vous auprès du CLEMI-Ministère de l'éducation nationale de votre académie qui met en place des concours à cette échelle comme les *Mediatiks*.

CLEMI

concours
académiques
et national
des médias
scolaires
et lycéens



Mediatiks

ÉDITION 2018

- **Le festival national de la presse jeune : *Expresso***

Ce sont près de quarante rédactions collégiennes, lycéennes, étudiantes, de quartier ou de ville de toute la France, et trois cents journalistes jeunes que vous aurez à défier en participant au festival *Expresso* organisé par *Jets d'encre*. *Expresso*, comme le café dont vous aurez besoin pour survivre au festival : le but, réaliser un numéro de votre journal en quinze heures, nuit blanche comprise, sur des sujets imposés qui tombent à n'importe quel moment, le tout dans une ambiance de folie pendant un week-end de printemps. Rien de tel pour souder une équipe, créer une véritable dynamique au sein de votre journal, partager votre expérience avec d'autres jeunes et apprendre à travailler dans le rush. En récompensant les meilleurs journaux, mais aussi le meilleur happening, le meilleur stand ou la meilleure Une, les organisateurs d'*Expresso* souhaitent encourager tous les talents, avec à la clé du matériel informatique (imprimantes, scanners, dictaphones, etc.).

>> *Plus d'infos sur www.festival-expresso.org*

Maintenant que vous avez défini vos besoins et identifié vos ressources, les premiers jalons sont posés. Il vous faut maintenant entrer dans les aspects plus techniques du financement de votre journal. Etape par étape, vous vous dirigez vers l'élaboration de votre budget prévisionnel, outil essentiel au montage et au développement de votre initiative.

CONSTRUIRE UN BUDGET PREVISIONNEL

Estimer le coût de la réalisation du journal

> *Scénariser : quelle situation pour le journal ?*

Estimer le budget dont vous aurez besoin nécessite de vous projeter dans le temps et d'imaginer la manière dont se déroulera la réalisation du journal. Vous devez en effet vous représenter toutes les étapes que vous allez devoir franchir – pour un journal papier : rédaction, mise en page, impression, diffusion – et pour chacune d'elle, prévoir les sommes que vous devrez déboursier. **Il s'agit donc de faire le « scénario » de la réalisation de votre journal et d'y associer les sommes dont vous aurez besoin.** Pour cela, réunissez votre équipe et déroulez ensemble le calendrier prévisionnel de votre publication. Évaluez par exemple, pour chaque rédacteur, les besoins qu'il rencontrera s'il part en reportage. De même, pensez à tout le matériel qui vous sera utile : des feutres pour faire les affiches lors de la vente, du papier, etc.

Il vous faut ensuite prévoir à quel moment vous aurez des charges (dépenses) et quand vous pourrez compter sur des produits (retrées d'argent) au cours de l'année, notamment en fonction du nombre de numéros publiés dans l'année. On appelle cette prévision un **plan de trésorerie**. Cette deuxième étape vous permet d'anticiper, de vérifier que vos factures pourront être payées sans problème à temps.

> *Chiffrer*

Pour chiffrer tous les besoins que vous avez répertoriés, vous devez vous livrer à quelques démarches : demandez des devis à différents imprimeurs si vous savez que l'impression sera à votre charge, renseignez-vous sur le prix du papier, du petit matériel et éventuellement des transports si vous savez que vous allez devoir partir en reportage. Bref, comparez et ne foncez pas tête baissée !

Construire et suivre le budget



On définit le budget comme la liste de tous les produits (recettes) et de toutes les charges (dépenses) d'une structure sur une période donnée, généralement de douze mois (année civile ou scolaire selon votre contexte de publication), appelée **l'exercice**. Le budget se présente sous la forme d'un tableau associant ces deux colonnes (cf. p.17). Le budget est prévisionnel lorsqu'il est défini en début d'exercice et qu'il comporte l'ensemble des dépenses que vous prévoyez d'engager et des recettes que vous prévoyez de recevoir. Il devient réalisé lorsque l'exercice se termine et colle alors à la réalité de l'activité sur la période passée.

> Quelques règles de base

La première des règles à respecter est celle de **l'équilibre du budget prévisionnel : autant de recettes que de dépenses**. Dans la réalisation de votre projet, vous n'êtes pas autorisé à dépenser de l'argent que vous n'avez pas. A l'inverse, vous devez utiliser toutes les sommes récoltées pour faire vivre votre journal, quitte à ce que l'excédent éventuel soit intégré dans une ligne budgétaire « réserves pour l'an prochain ».

Si vos recettes sont estimées à 400€ pour 500€ de dépenses, cela veut dire que le journal aura une dette de 100€. A l'inverse, si vos recettes sont estimées à 600€, cela veut dire que 100€ ne seraient pas dépensés. Dans le dernier cas, cela n'incitera pas un financeur à vous donner de

l'argent car il aurait l'impression que nous n'en avez pas besoin. Faites donc attention à la crédibilité de votre budget.

Dans le cas d'un financement public, vous devrez justifier dans un bilan chaque dépense et en cas de charges inférieures aux produits, rembourser la somme allouée. Dans le cas d'un financement privé ou d'un autofinancement, l'excédent éventuel pourra être réinjecté dans le budget suivant ou permettre la compensation de dépenses imprévues.

Aussi, vous pouvez « gonfler » légèrement votre budget et vous baser sur une publication optimale – en couleur, avec une campagne d'affichage, des reportages dans d'autres villes, etc. – et vous ajusterez vos dépenses en fonction de ce que vous obtiendrez.

N'oubliez pas de faire apparaître dans votre budget toutes les valorisations en nature dont vous bénéficiez (le prêt d'un local, le don de matériel, etc.) Il faut cependant bien dissocier dans votre tableau ces flux matériels des réels flux financiers (vos dépenses et vos recettes) afin de ne pas créer de confusion.

> **Qui est référent du budget ?**

Il est préférable qu'une personne au sein de la rédaction soit désignée référente du budget. Il peut être intéressant qu'elle soit élue, pour plus de transparence. Dans le cas où le journal est formé en association, cette personne référente est le **Trésorier**. Il ne s'agit pas pour ce responsable du budget de rédiger tous les dossiers de demande de subvention seul, ni de se rendre à tous les rendez-vous avec des financeurs (car cela représente un travail important) mais de coordonner les différentes tâches liées au budget et à la trésorerie. Il devra par exemple réunir la rédaction pour recenser les besoins liés à la publication, établir le budget prévisionnel, répartir la rédaction des dossiers de demande de subvention entre les volontaires tout en veillant à leur harmonisation et assurer le suivi des comptes.

> **Fiche pratique : le budget prévisionnel**

Voici un exemple de budget prévisionnel ; bien entendu il peut être bien plus détaillé et inclure d'autres catégories en fonction de vos besoins. Il s'agit de montrer à chaque financeur quel est votre plan d'action :

- **D'où vient l'argent ?** (qui sont vos autres soutiens et financeurs)
- **Comment est-il dépensé ?**

Cela permet au financeur de savoir ce qu'il finance. **Cela atteste également du sérieux de votre démarche et rassure le financeur** (qui peut facilement s'imaginer que vous dépenserez tout son budget pour la soirée de publication si votre budget prévisionnel n'est pas crédible !).

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
De fonctionnement		Autofinancement	
Equipement informatique		Vente du journal	
Fournitures de bureau		Adhésion de soutien	
Documentation		Financeurs publics	
Adhésion à Jets d'encre		FSDIE	
Représentation (participation au festival Expresso)		CROUS	
De reportage		Maison des étudiants	
Transport		Région	
Equipement		Département	
Achat des cartes de presse jeune		Mairie	
De réalisation		Financeurs privés	
Impression		Annonceurs	
Communication		Imprimeur	
Total		Total	

PRESENTER ET CONVAINCRE : OBTENIR UN FINANCEMENT

Besoins et ressources : évalués. Budget : estimé. Etape suivante : la demande de fonds, qui vous permettra de décrocher de quoi financer votre journal.

Se monter en association : pourquoi ?

La Junior Association

Pas besoin d'attendre 18 ans pour créer une association si votre projet le nécessite. La Junior Association permet aux mineurs de s'organiser pour réaliser leurs projets, comme la création d'un journal. Certaines rédactions font ce choix pour gagner en indépendance et éviter de dépendre d'une association gérée par des adultes extérieurs à la rédaction. Par ailleurs, la Junior Association permet d'ouvrir un compte en banque, et donc de gérer la trésorerie du journal liée à la vente ou aux demandes de subvention.

Tout groupe de jeunes voulant créer une activité commune peut se constituer en Junior Association et demander l'habilitation au Réseau National des Juniors Association. Il faut être au moins deux dont une majorité de jeunes de moins de 18 ans et avoir trois représentants mineurs au moment de la demande d'habilitation. Le fonctionnement doit être démocratique et le projet porté par les jeunes. Des adultes pourront vous conseiller, notamment si vous désignez un adulte référent comme « accompagnateur local » mais ils ne feront pas partie de l'association.

Plus d'infos : www.juniorassociation.org

Si vous souhaitez déposer des demandes de subventions publiques et gérer la trésorerie de votre journal, il est indispensable de vous monter en association. Deux options s'offrent à vous : créer une **association type loi 1901 à but non lucratif** ou créer une Junior Association.

A noter que l'article 2 bis de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association a été modifié en janvier 2017 pour permettre aux mineurs de diriger une association. Ainsi les mineurs de 11 ans révolus peuvent participer à la constitution d'une association et être chargé de son administration. Les mineurs de moins de 16 ans doivent présenter un accord écrit préalable de leur représentant légale. Les représentants légaux du mineur de 16 ans révolus sont informés sans délai par l'association.

>> pour aller plus loin : www.associations.gouv.fr

Le dossier de subvention : éléments de contenus

Pour tous les financements, privés ou publics, vous trouverez la plupart du temps un dossier à compléter, téléchargeable en ligne sur le site de la structure. Les éléments que vous trouverez ci-dessous se retrouveront dans ce document. A vous de vous adapter !

Ce dossier, qu'il soit rédigé dans le cadre d'un appel à projets, d'une demande de subvention ou de mécénat, a pour but de montrer à votre financeur potentiel que votre projet est bien construit et qu'il est le mieux placé pour vous aider à le réaliser. Vous devrez dans un premier temps faire un résumé de votre projet, pour que votre lecteur sache rapidement de quoi il s'agit. Votre objectif est de convaincre ! Vous pourrez alors développer les points suivants :

- **Qui est porteur de votre projet ?** Est-il géré par une équipe, une personne seule, des lycéens, un prof, une association, une municipalité, une MJC ? C'est un élément important pour permettre à votre potentiel mécène de pouvoir humaniser votre projet, et de se représenter d'éventuels interlocuteurs.
- **Pourquoi ce journal ?** Dans quel objectif est-il créé ? Qu'est-ce qu'il va apporter et en quoi son existence est-elle nécessaire ? Dans quelle optique portez-vous ce projet ? Ces explications permettent

au financeur d'évaluer ce que vous voulez en faire à long terme et de vérifier la solidité de votre idée.

- **A quoi ressemble-t-il ?** Quand sort-il et à quelle fréquence ? Combien de pages fait-il ? Comment le diffusez-vous ? Sur quel papier l'imprimez-vous ? Quelle est sa ligne éditoriale ? Quelle est votre identité ? Quelles sont ses particularités ? Toutes ces explications aident votre lecteur à évaluer vos objectifs.
- **Où en êtes-vous ?** Il ne s'agit pas de parler des nuits blanches pour terminer la mise en page ou des trous dans votre chemin de fer. Dites plutôt que la maquette avance et que vous avez plusieurs articles prêts. C'est une rubrique qui permet de crédibiliser votre demande de subvention. Ainsi, si vous avez des gens qui vous soutiennent dans votre projet, une idée pertinente de dossier ou de numéro spécial, c'est le moment de le dire ! Et n'oubliez pas que vous pouvez présenter certains documents en annexe.
- **Combien ça coûte ?** Divulgez ici le budget prévisionnel que vous avez mis en place. Cette rubrique est absolument indispensable : le budget montre à quel point vous êtes sérieux et prévoyant. C'est ici que vous donnez le montant de la subvention que vous attendez de la part de votre mécène. Il est rare d'obtenir le montant total demandé, vous pouvez donc gonfler légèrement la somme, mais restez raisonnable ! Montrez que cette possible subvention fait partie d'un tout et que vous avez d'autres pistes de ressources : c'est important pour un financeur de voir que vous savez diversifier vos produits.
- **Et puis quoi encore ?** En annexe, vous pouvez ajouter tout document qui mettra toutes les chances de votre côté : devis, lettre de soutien de l'établissement, article témoin, résultat d'un concours dont le journal serait lauréat, numéro du journal, etc. Bref, n'hésitez pas !

Vous le savez, le fond, c'est important ; quand la forme le met en valeur,

c'est encore mieux : traquez les fautes d'orthographe et les coquilles et présentez un dossier clair, lisible et complet. N'hésitez pas à intégrer des illustrations, à être original, etc. et faites un dossier qui ressemble à votre (futur) journal !

Porter le dossier : adapter son discours et y aller au culot !

Une fois que votre dossier est envoyé (par courriel et courrier), pensez à le suivre en appelant vos destinataires : ils reçoivent beaucoup de demandes, à vous de veiller à ce que la vôtre soit bien examinée. Vous avez la chance d'obtenir un rendez-vous pour présenter votre projet ? C'est maintenant que tout se joue !

Vous devez préparer le rendez-vous et être capable de convaincre votre interlocuteur que vous soutenir est la meilleure chose pour le journal et pour lui-même. Cela signifie que vous devez être capable de lui expliquer pourquoi il ferait bien de vous aider, ce que cela lui rapporte et pourquoi votre projet rentre dans les lignes de subventions prévues par sa structure.

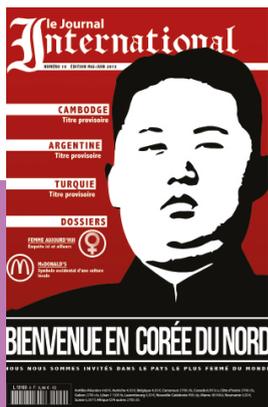
Sans vous mettre sur votre 31, soyez présentable et surtout n'oubliez pas que vous êtes le porte-parole de votre journal : ressemblez-lui ! Vous êtes fier de votre projet ? Défendez-le ! Et gardez toujours en tête que si votre futur partenaire veut vous aider, c'est qu'il a des raisons pour le faire : si vous avez l'impression qu'il en manque, n'hésitez pas à les lui fournir ! Parlez de la dynamique qu'un journal lancera dans le quartier, expliquez en quoi votre projet entre parfaitement dans la catégorie « Culture » de cet appel à projets, bref, faites comprendre à quel point la subvention que votre partenaire s'apprête à attribuer à un projet est faite pour le vôtre.

Enfin, n'ayez pas peur de donner le chiffre que vous attendez. C'est le but du rendez-vous, il le sait autant que vous, alors il faudra forcément prendre votre courage à deux mains pour parler argent !

Et maintenant ?

Vous avez obtenu de l'argent ? **N'oubliez pas de remercier**, d'apposer le logo de votre partenaire sur le journal, d'envoyer un exemplaire, et vos vœux pour la nouvelle année. L'argent reçu n'est là que parce qu'il y a des personnes qui s'occupent de l'attribuer et elles seront sûrement touchées de voir les résultats de votre projet sans avoir à les réclamer. Enfin, **n'oubliez pas de rédiger un bilan qualitatif et financier** de votre action, obligatoire pour les financeurs publics.





Le Journal International, un projet de grande envergure

Fondé en 2008, le Journal International se donne pour ambition de couvrir l'actualité nationale et internationale de façon alternative, en traitant les sujets parfois délaissés par les médias professionnels. Basé à Lyon, ce magazine s'appuie sur une soixantaine de correspondants étudiants à travers le monde. Petite gazette au début, le journal passe vite à un tirage régional pendant trois ans... jusqu'à être diffusé depuis juin 2012 dans 6 000 points de vente en France. Jusqu'à présent essentiellement financé par des subventions publiques (l'Université Lyon 2, la ville de Lyon, le Conseil régional de Rhône-Alpes et même l'Union européenne), le journal cherche à présent à diversifier ses financements et se tourne vers le privé. L'équipe juge le financement public trop contraignant (dossiers de subvention très lourds, ajout de logo obligatoire et parfois même un droit de regard sur le contenu est demandé) pour des sommes trop dérisoires comparées à leurs ambitions : la publication d'un numéro tiré à 10 000 exemplaires leur coûte entre 7 000 et 9 000 euros. « *On recherche des partenaires qui pourraient nous suivre, nous explique Florent Tamet, responsable de la communication du journal, des grosses entreprises qui partagent nos valeurs : l'ambition, l'entrepreneuriat et une certaine éthique. On présente notre projet sans détour, on annonce très clairement notre ligne éditoriale. Une fois que les bases de l'accord sont données, on signe.* » Dans le cadre d'un mécénat, aucune contrepartie ne leur est demandée. L'équipe s'est aussi lancée dans le financement collaboratif avec la plateforme My Major Company, pour tenter de récolter des dons de contributeurs privés, en échange de contreparties (abonnement, goodies, etc.). Depuis que le journal est diffusé à échelle nationale, il propose aussi des espaces publicitaires. Le choix des annonceurs fait l'objet d'une réflexion collective de la rédaction, qui tient à préserver son image. L'équipe dispose en outre des locaux de la maison des étudiants et bénéficie du matériel informatique. Le concept et l'ambition du journal font mouche auprès des lecteurs, des financeurs et des distributeurs, qui sont les premiers à les avoir poussés à passer à l'échelle nationale.

Des questions ? Un problème ? Contactez-nous !

N'hésitez pas à contacter Jets d'encre pour poser vos questions, approfondir les thèmes abordés dans ce guide, nous faire part de votre expérience, participer aux événements de l'association, à nos formations...

Ce sont vos contributions et vos engagements qui permettent à l'association de continuer d'exister et de mener ses actions en faveur de la liberté d'expression des jeunes !

Venez faire un tour sur notre site Internet pour plus d'informations :

www.jetsdencre.asso.fr

Demandez nos autres publications

- > *Les jeunes font leur presse : lancer son journal dans sa ville ou son quartier*
Guide pratique coédité par Jets d'encre et l'Anacej, 2006
- > *Faut-il (encore) avoir peur de la presse lycéenne ? Actes du forum "20 piges !"*
à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du droit de publication lycéen, 2011
- > Ressources de l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne :
à consulter en ligne sur www.obs-presse-lyceenne.org



Jets d'encre

Association nationale pour la promotion
et la défense de la presse d'initiative jeune

Avec ou sans moyens, avec ou sans aide, mais toujours avec la rage et le plaisir de s'exprimer, les jeunes prennent la parole et créent des journaux dans les lieux de vie qui sont les leurs : au collège, au lycée ou à la fac, dans leur quartier ou leur ville.

Spontanée ou plus réfléchie, cette presse originale reste encore confrontée à de nombreuses barrières - de l'indifférence à la censure - qui sont autant d'atteintes à la liberté d'expression des jeunes.

C'est pour cela que Jets d'encre consacre son activité à la défense et à la reconnaissance des journaux réalisés par les jeunes de 11 à 25 ans.

Réseau indépendant de rédactions jeunes, Jets d'encre existe grâce à elles, pour elles et avec elles : l'association est animée par des jeunes de moins de 25 ans issus de la presse jeune, et la moyenne d'âge de son Conseil d'Administration est de 20 ans.

Association Jets d'encre

39 rue des Cascades 75020 Paris | Tél. : 01.46.07.26.76
contact@jetsdencre.asso.fr | www.jetsdencre.asso.fr

Association de loi 1901 à but non lucratif agréée
« Jeunesse et Education populaire » et « Education nationale »